



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-BENOÎT-LABRE
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benoît-Labre:

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi au jeudi : 8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30

Vendredi : 8 h 00 à 13 h 00

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 28^e jour du mois de janvier 2026

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement 652-2025, ce 28^e jour du mois de janvier 2026.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale et Greffière-Trésorière